

ACCUEIL DE LOISIRS RIBAMBELLE / VACANCES OCTOBRE 2020

mail : alribambelle@ville-seilhac.com Tel :05.55.27.92.88

NOM – PRENOM DE L'ENFANT:

Classe : **Âge :**

NOM- PRENOM de la personne qui inscrit l'enfant :

Mail :

	JOURNEE	½ JOURNEE	REPAS
LUNDI 19 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MARDI 20 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MERCREDI 21 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
JEUDI 22 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	PAS DE ½ JOURNEE POSSIBLE CAR SORTIE	
	Heure départ :		
VENDREDI 23 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
Week-end			
LUNDI 26 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MARDI 27 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MERCREDI 28 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
JEUDI 29 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	PAS DE ½ JOURNEE POSSIBLE CAR SORTIE	
	Heure départ :		
VENDREDI 30 OCTOBRE 2020	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	

Merci de bien renseigner les heures de départ et d'arrivée.

Imprimé à retourner au plus tard le 10 OCTOBRE 2020.

Toute inscription ultérieure pourra être refusée (en fonction des effectifs et de l'encadrement).

Mon enfant ne fréquentera pas l'ALSH pendant les vacances /

TOURNEZ S.V.P

RAPPEL DES HORAIRES :

Accueil le matin : 7h-9h

Si inscription ½ journée matin, départ possible de 11h30-12h (sans repas) et 13h30 à 14h (avec repas)

Si inscription ½ journée après midi, accueil à partir de 11h30 à 12h (avec repas) et 13h30 à 14h (sans repas)

Départ le soir : de 17h à 19h

IMPORTANT:

- **L'inscription en ½ journée n'est pas possible si une sortie est organisée toute la journée**
- **Les activités commencent à 9h, les enfants doivent impérativement arriver à 9h au plus tard. Il en est de même pour l'après midi (14h).**
- **Les enfants doivent être récupérés au plus tard à 19h. Tout retard entraînera une facturation supplémentaire.**
- **Toute inscription téléphonique hors délai doit être confirmée par mail. L'inscription sera prise en compte sous réserve de l'encadrement nécessaire.**

CHANGEMENT 2020 :

- **Absence : toute absence de l'enfant inscrit préalablement à l'ALSH doit être signalée 1 SEMAINE à l'avance et confirmée par mail. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 5 euros par jour ou 2.50 euros par ½ journée d'absence sera facturée par la mairie à l'encontre du responsable légal pour pallier les frais engagés.**

